

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire**

Séance du Lundi 27 Novembre 2017

L'An deux mille dix-sept, le lundi 27 Novembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 19

P. RIO – F. OGBI - Y. LEBRIAND – S. LAATIRISS – C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILIH – Y. BOUKANTAR – M. AUBRY – Y. ITOUA – C. RENKLICAY – S. GIBERT – S. GAUBIER.

Absents excusés représentés : 10

D. ATIG représenté par P. LOUISON – E. ETE représentée par C. VAZQUEZ – A. ZERKAL représenté par S. BELLAHMER – A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY – M. RAMI représentée par Y. LE BRIAND – I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO – G. BAGAVANNE représenté par S. LAATIRISS – C. MABANZA représentée par F. OGBI – T. DIAWARA représentée par Y. ITOUA – C. M' PIANA représentée par S. GIBERT.

Absent excusé : 1

G. BINOIS.

Absents : 5

L. HERGAUX – S. BENDIAB – D. DIARRA – K. OUKBI – A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL-2017- 0112 : « Actualisation du règlement intérieur du CONSERVATOIRE à Rayonnement Communal de Grigny ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n° 061.2011 du 5 juillet 2011 visant à approuver le projet d'établissement du Conservatoire municipal de Musique, Danse et Art Plastiques et sa demande de classement au titre des CRC « Conservatoire à Rayonnement Communal »,

Vu sa délibération n° 096.2011 du 22 novembre 2011 visant à approuver la mise en place d'un règlement intérieur pour le Conservatoire municipal de Musique, Danse et Art Plastiques de la ville,

Considérant la nécessité de mise à jour du règlement intérieur de la structure et les modalités applicables aux usagers tant en terme de fonctionnement général qu'en terme de règlement des études, document indispensable au maintien du label de C. R. C. « Conservatoire à Rayonnement Communal », délibéré par le Ministère de la Culture,

1/2

Considérant la création de nouveaux domaines éducatifs et le détachement des ateliers d'arts plastiques du service « Conservatoire »,

Délibère, et,

Décide d'approuver le règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Communal de Musique et Danse tel qu'annexé à la présente délibération,

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : A l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 30 NOV. 2017

Transmis au contrôle de légalité le : 30 NOV. 2017

